

LA SAVOIE

Littéraire & Scientifique

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

6^e ANNÉE. -- 1^{er} TRIMESTRE

SOMMAIRE

CHRONIQUE : Haute distinction. — Lauréats : Concours Caffé ;
Concours de Poésie. — Nécrologies. — Nouveaux
membres. — Enquête sur les parlers en Savoie.

J. COCHON. — *Rapport sur le Concours de 1910 de la fondation
Caffé.*

E. DENARIÉ. — *Rapport sur le Concours de Poésie (fondation Guy).*

L. CAILLET. — *Deux Documents.*



CHAMBERY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

1911

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 02729562 6



Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

Abonnement pour l'année : 3 fr. — Le N° : 0,75 c.

On peut s'adresser à M. BOVAGNET, secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie, route d'Aix à Chambéry, ou bien à l'Imprimerie Générale Savoisiennne, 5, rue Château, ou à la Librairie Bouvier et Dardel, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE

LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

CHRONIQUE

Haute distinction. — La *Société géologique de France* vient de décerner le prix Fontannes de 1911 (Prix de 1.000 francs avec médaille d'or, grand module) à M. RÉVIL. Cette rare distinction, justement appréciée des savants naturalistes, est comme la consécration définitive de la valeur scientifique des nombreux et solides travaux de notre éminent géologue sur les Alpes de Savoie.

Lauréats. — *Concours Caffé.* — Un prix de 1.200 fr. est décerné à M. MOUGIN, inspecteur des Forêts, pour ses travaux sur *Les Torrents de la Savoie*. Une médaille de 200 francs est attribuée à M. Camille SERVETTAZ pour sa *Monographie des Eléagnées*; une médaille de 100 francs à M. l'abbé GAVE pour sa *Flore populaire de la Savoie*.

Concours de Poésie (fondation Guy). — Le prix de poésie n'est pas décerné; deux médailles de 300 francs sont attribuées: la 1^{re} à M^{me} Marie-Rose MICHAUD, de Chambéry, pour son poème *Les Mains*; la 2^e à M. François Paul SARRON, pour sa poésie intitulée: *Jean-Jacques Rousseau chez M^{me} de Warens*.

Nécrologies. — L'Académie de Savoie a perdu récemment deux de ses membres correspondants: M. le docteur Charles REYMOND (né à Albertville), le savant professeur d'ophtalmologie de l'Université de Turin; M. le baron de MANDAT-GRANCEY, l'auteur bien connu de nombreuses et spirituelles esquisses morales et politiques.

Nouveaux membres. — L'Académie a élu, comme membres correspondants: M. FALCOZ, publiciste, et M. CHAPOUILLY, président de l'*Union Artistique de la Savoie*.

Re. 8°

12368

Enquête sur les parlers en Savoie. — Sur l'initiative autorisée de M. Désormaux, l'Académie Florimontane provoque une enquête intéressante sur l'utilité actuelle des divers patois. Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la proposition du distingué philologue que nous reproduisons avec plaisir d'après la *Revue Savoisienne* :

« S'il est un droit qui nous semble sacré, c'est bien celui que nous reconnaissons à tout homme, à tout groupe d'hommes, de s'exprimer dans le langage qui lui convient, ou qu'il a reçu de ses ancêtres. Cette affirmation nous paraît si naturelle qu'elle ne saurait au premier abord rencontrer de contradicteurs. Il est curieux cependant de constater que les tendances de nos contemporains en général ne sont rien moins que libérales. Ni la Grèce, ni Rome n'ont eu recours à la violence pour répandre leur idiome. Les conquêtes faites par le français sur le latin et sur les parlers dialectaux furent toujours pacifiques. Jadis la question des langues ne se posait guère qu'entre érudits. A l'époque de Rivarol, on se bornait encore à rechercher les causes de la suprématie ou de l'universalité du français. Vers la fin du XVIII^e siècle pourtant, des querelles surgissent, qui prennent bientôt une singulière acuité et risquent de dégénérer en luttes sauvages. De nos jours, on produit, ou l'on reproduit, des arguments étranges. Des sophismes captieux servent à masquer les entreprises les plus contraires à la liberté. Malheur aux faibles, aux vaincus, aux minorités : les plus forts, les plus nombreux, s'arrogent le droit de leur imposer leur langue. Songez à la Pologne, à l'Alsace-Lorraine, à la vallée d'Aoste. Qui ne connaît l'âpreté des luttes que soutiennent Wallons contre Flamingants ? Plus que jamais, la question des langues est en Suisse d'actualité. Le récent répertoire bibliographique dû à M. Jeanjaquet suffit à le prouver, ne fût-ce que par le nombre des ouvrages consacrés à ce débat.

En France même, nous avons assisté récemment à des polémiques très vives. On a décrété la mort des parlers provinciaux. Ces projets nous ramènent à l'époque de la Convention, alors que le fameux abbé Grégoire, dans un rapport souvent cité, proposait d'anéantir brusquement tout dialecte différent du français de Paris. Pour lui, comme pour nos contemporains, le conflit était le même : dans un plateau de la balance, les droits de l'individu (cette « personne » fût-elle une province) ; dans l'autre, l'intérêt de l'Etat. Et ce n'est pas l'un des spectacles les moins curieux que nous offre la Révolution : tel droit de l'homme, qui nous paraît intan-

gible, sacrifié à l'omnipotence de l'Etat par ceux-là mêmes qui votèrent la célèbre proclamation.

Suivant Grégoire, « l'unité de l'idiome est une partie intégrante de la Révolution ». Les dialectes ou patois, qu'il appelle jargons, sont « les derniers vestiges de la féodalité détruite ». Cette tendance au nivellement, qui caractérise les projets de Delorme ou de Barrère, comme ceux de Grégoire, nous l'avons vu renaître de nos jours. Est-ce Barrère, est-ce un polémiste actuel qui s'exprime ainsi : « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton... et le fanatisme parle le basque. Brisons ces instruments de dommage et d'erreur (1) ». Le salut public, disons plus simplement l'intérêt de l'Etat, doit primer toute autre considération. Tel est l'axiome. Surtout, pas de sentimentalisme inutile ou ridicule. Ainsi parlent les successeurs de Grégoire et de Barrère, les apôtres modernes de l'unité de langage et de l'unité de pensée. Et ils ajouteraient volontiers : « Le français recule dans la vallée d'Aoste ; l'Italie unifie sa langue ; l'Allemagne veut prussifier la Pologne et germaniser la Lorraine. Faisons comme nos voisins. Si nous avions jadis imposé le français aux habitants de Colmar et de Strasbourg, le problème de l'Alsace ne se poserait plus dans les mêmes termes. Donc, sus aux dialectes ou patois ; parlons français, uniquement français (2) ».

(1) BARRÈRE : *Rapport et projet de décret* présentés au nom du Comité de Salut public, sur les idiomes étrangers et l'enseignement de la langue française.

(2) Ceux qui rêvent d'évincer brutalement les survivances des vieux dialectes ignorent peut-être la situation exacte des divers parlars de notre pays. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte linguistique de la France actuelle pour comprendre l'une des raisons que pourraient invoquer ces partisans de l'unification, comme aussi les résistances qu'ils auraient à briser. La statistique suivante, que nous empruntons à un article de M. Ronjat publié dans le dernier fascicule de la *Revue des Langues Romanes*, nous semble assez exacte. Il y a en France environ 39 millions habitants, « dont 1 million d'étrangers ressortissant à diverses nationalités, 150.000 Flamands, 1 million de Bretons, 150.000 Basques, 300.000 Corses, et environ 9 millions de Provençaux, Languedociens et Gascons, et 2 millions de Savoyards, Bressans, Foréziens, etc., soit environ 13 millions 600.000 personnes qui savent en général le français, mais se servent habituellement d'une autre langue. Reste environ 25,400.000, parmi lesquelles il serait intéressant de distinguer celles qui ne se servent que du français (littéraire ou régional), et celles qui, tout en sachant le français (littéraire ou régional), parlent le plus souvent un patois français (picard, normand, etc...) ».

L'opinion inverse pourrait se résumer brièvement dans le passage suivant de Brunetière : « Quelques prétendus patois, comme le provençal et le breton, [sont] des langues véritables, c'est à-dire un signe d'indépendance antique, de liberté native, qu'un peuple n'abdique pas volontiers, même quand pour tout le reste il se fond volontiers dans une grande unité nationale (1) ».

Il n'est point dans notre pensée de développer ici les divers arguments que peuvent faire valoir les partisans ou les adversaires de ces thèses contradictoires. Nous désirons simplement connaître l'état d'esprit de nos concitoyens.

La question d'ailleurs est loin de se poser dans les mêmes termes en Savoie et en Bretagne, en Corse, ou même en Gascogne et en Provence.

La Savoie fut longtemps bilingue (2). Nombre de Savoyards emploient encore volontiers le patois dans la conversation familière, tout en connaissant parfaitement le français littéraire. (Rappelons que notre département est en tête de liste pour l'instruction élémentaire.)

La lutte du francien et des parlers locaux n'a pu manquer d'attirer l'attention. Nous nous permettons donc de poser à nos collègues Florimontans, et plus généralement à tout Savoyard que cette discussion ne saurait laisser indifférent, la question suivante :

« Trouvez-vous un avantage à ce que les divers parlers locaux (ou patois) continuent à subsister à côté du français ? Ne conviendrait-il pas au contraire de hâter leur prochaine disparition ? — Indiquer les motifs sur lesquels vous appuyez votre décision, quelle qu'elle soit. »

On le voit, il y a là matière à une consultation très intéressante de l'opinion actuelle en Savoie.

Nous prions instamment nos collègues et les lecteurs de la *Revue Savoisiennne* de vouloir bien répondre à la question posée. Nous nous ferons un plaisir d'extraire les développements essentiels des communications que l'on nous fera parvenir, et nous nous empresserons de les porter à la connaissance du public et de l'Académie Florimontane ».

(1) F. BRUNETIÈRE : *L'Enseignement primaire avant 1789* (in *Histoire et Littérature*, tome I^{er}, p. 119). Cet article a trait précisément à la publication par M. Gazier des « Lettres à Grégoire sur les patois de France ».

(2) Voyez le passage de Topffer que nous avons cité in *Le français parlé en Savoie*, p. 4.

R A P P O R T

SUR LE

Concours de 1910 de la Fondation Caffé

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Académie a décidé que le prix de la fondation Caffé serait décerné, en 1911, au meilleur ouvrage sur les sciences naturelles pures ou appliquées ayant rapport à la Savoie ; elle m'a fait l'honneur de me nommer membre de la Commission chargée d'examiner les travaux présentés au concours et c'est sur le désir de mes confrères que j'ai accepté de vous en faire le rapport, débutant ainsi dans cette docte Compagnie chargée d'entretenir parmi nous le culte des sciences, des belles-lettres et des arts en Savoie. Ils ont pensé que l'expérience d'une longue carrière administrative dans les Eaux-et-Forêts me faciliterait cette tâche un peu ardue, en raison de l'importance des Mémoires à analyser, et je me suis laissé corrompre par la réminiscence des sujets traités, comme aussi, malgré le proverbe, par la souvenance de l'uniforme vert que j'ai porté. Cet habit, réglé par Bonaparte I^{er} consul, en l'an IX, je souhaite à mes successeurs de le conserver, comme plus reflétant et plus mimétiste que ne le serait dans les bois le pâle réséda.

C'est aussi la couleur verte qu'éveilleront dans vos esprits les trois œuvres que nous allons parcourir : l'une pour en poursuivre l'extension et le développement, l'autre pour en décrire certaines espèces, la dernière pour en désigner les termes usités dans le langage du pays.

Puisse au moins cette triple invocation de celle qui prête

tant de charmes à nos environs, ne pas vous faire trop regretter le renoncement momentané à en jouir, moins méritoire aujourd'hui !

Les Torrents de la Savoie

Tel est le titre sous lequel se présente un Mémoire manuscrit, très volumineux puisqu'il réunit plus de 1.200 pages de texte, illustrées par un grand nombre de plans rétrospectifs et de photographies récentes. Emanant d'un spécialiste qui a passé vingt ans en Savoie, il s'étaie non seulement sur ses observations et travaux personnels, mais encore sur de nombreuses citations et remarques d'écrivains locaux et étrangers, désignés dans une imposante bibliographie et sur des extraits d'anciennes archives publiques trop souvent ignorées.

Dans son Avertissement-Préface, l'auteur nous fait connaître la genèse de cette longue étude inspirée par la campagne ouverte depuis 1905, dans la presse française, contre la déforestation. Elle lui inspira l'idée de réunir en corps tous les documents épars susceptibles d'en dévoiler les causes inquiétantes et d'indiquer les moyens de les prévenir, de les combattre et de remédier à leurs effets. Avec une sincérité qui n'est pas sans mérite chez un professionnel imbu de son art et de sa science, il se défend d'avoir voulu présenter une thèse systématique et préférée des uns, pour ouvrir à tous un exposé loyal et sans parti de toutes les constatations acquises.

Un aperçu des législations sarde et française permet de suivre les hésitations et les progrès du droit juridique et administratif en matière d'eaux et forêts qui, dans l'économie sociale, met souvent aux prises l'intérêt public avec les intérêts privés : c'est une part de l'histoire locale où interviennent les souverains ou leurs délégués et les habitants, *ut singuli et ut universi*, c'est à-dire comme individus et comme communautés.

Une seconde partie, plus analytique, entre dans le détail descriptif des nombreux torrents de la Savoie qui font l'objet de monographies concernant leur statistique, leur répartition, leur historique et l'indication des travaux auxquels ils ont donné lieu.

Je me propose d'examiner très sommairement les développements pourtant nécessaires à cette œuvre, parce que son côté technique vous paraîtrait aride et pourrait vite vous décharmer.

PREMIÈRE PARTIE

Le seuil commence par une description topographique de la Savoie qui s'étend sur 10.076 kilomètres carrés horizontaux et qui oscille en verticale entre 212^m et 4.810^m sur une distance qui ne dépasse pas 100 kil. On s'y élève entre ces deux termes par des échelons successifs qui commencent par les Préalpes, des Voirons à l'Epine qui semblent en effet « en quittant le Rhône défendre l'accès du grand « massif alpin ». A bonne distance en arrière se présentent les chaînes subalpines formées de hauts remparts calcaires découpés par de profondes cluses et qui embrassent les massifs des Dranses, des Aravis, des Bauges et du mont Granier. Viennent enfin les Alpes qui occupent une surface triangulaire affectant la forme d'un secteur circulaire dont le sommet serait au Mont-Blanc et dont les lignes joignant ce sommet à la Levanna, en suivant la frontière franco-italienne d'une part, au Puy gris sur la limite de l'Isère d'autre part, seraient les rayons.

Les vallées profondes de l'Arve, de l'Isère et de l'Arc avec leurs affluents découpent les chaînons intermédiaires et servaient autrefois à limiter les provinces du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne.

L'orographie comporte ainsi en Savoie un puissant relief de falaises ou d'aiguilles verticales, où les ruissellements sont des plus intenses et désagrégeants, et aussi des

versants dont la pente atteint et dépasse 100 %, aptes aux actions les plus érosives contre le maintien du sol ; d'où la fréquence des phénomènes torrentiels à controverser.

Ici intervient méthodiquement la définition des torrents. Dans le langage courant, on désigne ainsi tout cours d'eau descendant des montagnes. Bien des poètes les ont chantés pour leurs murmures ou leurs rugissements ; leurs eaux limpides et leurs gorges profondes leur ont inspiré des idylles calmes ou des scènes tragiques. Des artistes ont voulu reproduire les flots écumeux de leurs cascades aux vapeurs irisées, ajouterai-je, car ce sont des peintres à la gouache ou à l'aquarelle qui, vers la fin du XVIII^e siècle, ont plus contribué à leur renommée que les littérateurs, simples cicerones de leur prétendue découverte du Mont-Blanc si longtemps innommé. A côté des Français Bacler d'Albe, Decourtis, Joseph Vernet ; des Suisses Aberli, Birmann, Hackert, Jallabert, Link, Lory, et des Anglais Belanger et Merigot qui nous ont laissé des estampes recherchées, on ne peut guère citer que le Savoyard Albanis-Beaumont et les Genevois Bourrit et de Saussure qui nous aient laissé des descriptions encore consultées sur les montagnes de Savoie. Quant aux torrents, ma surprise bibliographique avait été grande de ne trouver qu'un seul ouvrage portant ce titre. Quoiqu'imprimé à Paris vers 1705, il émanait d'une dame qui avait fait un assez long séjour presque romanesque dans les Alpes de 1681 à 1686, d'où l'on pouvait induire quelque rapprochement. Toutefois, cette dame n'était autre que M^{me} Guyon (Jeanne Bouvier de la Motte), auteur ascétique discutée et repréhendue dont les controverses, après avoir affligé l'évêque d'Annecy, contribuèrent à mettre aux prises deux des plus grands prélats du clergé français au XVII^e siècle, Fénelon et Bossuet. Or, ce livre ne traitait que des torrents pris au figuré, au spirituel, et je me borne à le signaler aux auteurs de *Femina* : venons donc aux définitions scientifiques actuelles.

On considère aujourd'hui que les torrents sont des cours d'eau, à crue subite et violente, à pentes fortes et irrégulières. Ils affouillent ordinairement dans la montagne, déposent dans la plaine leurs matériaux de charriage en exhaussant leur lit, ce qui a pour conséquence le déversement des filets liquides au moment des crues.

D'ordinaire, un torrent comprend trois parties bien distinctes :

1° Le bassin de réception où se rassemblent les eaux qui constituent le torrent et où elles arrachent une grande partie des matériaux de charriage ;

2° Le canal d'écoulement par où descendent vers la vallée principale les eaux venues des régions supérieures ;

3° Le cône ou lit de déjections, à l'issue du canal d'écoulement sur la plaine, et où se forment des dépôts. Les matières transportées proviennent, ou bien du décapage par les agents atmosphériques (pluie, grêle, neige) de surfaces dénudées, ou bien des érosions des eaux dans les thalwegs, ou bien encore de glissements de berges ou de versants entiers, causés par affouillements ou excès d'humidité.

C'est sur ce thème, ainsi défini seulement depuis soixante ans par Surrel, ingénieur à Embrun, et adopté par Demontzey, conservateur des Forêts, que repose actuellement dans le monde entier la correction des torrents par des travaux de reboisement et de gazonnement des montagnes. On dit qu'un torrent est *corrigé*, quand il n'affouille plus et ne charrie plus de matériaux.

La correction commence d'abord par étudier la formation à laquelle contribuent trois causes : 1° la nature géologique du sol ; 2° le climat, et 3° le déboisement et les abus de jouissance. C'est naturellement sur celle-ci que l'homme peut intervenir en raison des quatre propositions de Surrel considérées comme des axiomes :

La présence d'une forêt sur un sol empêche la formation des torrents ;

La destruction d'une forêt livre le sol en proie aux torrents ;

Le développement des forêts provoque l'extinction des torrents ;

La chute des forêts revivifie les torrents éteints.

Cette action de la forêt donne lieu à un commentaire appuyé sur de nombreuses observations faites en France et à l'étranger et tendant à établir que la futaie résineuse réunit au plus haut degré les conditions demandées à la forêt de fixer le terrain et d'empêcher le ruissellement par ses racines, de le protéger contre les actions météorologiques et d'absorber par sa couverture morte et ses racines une quantité d'eau considérable. J'ajoute cependant que le mélange dans les résineux d'arbres feuillus ne doit pas être exclu là où l'altitude le permet, parce qu'il s'oppose au fléau aérien des invasions d'insectes capables de détruire les résineux purs.

Un chapitre entier est consacré à la nature géologique du sol, en mettant à profit les savants travaux de notre Président ; depuis les terrains éruptifs jusqu'à l'ère quaternaire comprenant les alluvions modernes et les dépôts glaciaires, tous les étages y sont passés successivement en revue dans leurs affleurements sur chaque massif. Cet examen s'approfondit dans la section IV, appelée les terrains torrentiels, dont voici le résumé.

Les roches éruptives et les terrains primitifs sont en général très résistants ; les formations permo-carbonifères par leurs schistes et grès houillers sont faciles à éroder ; les gypses du trias sont le plus exposés aux affouillements ; les schistes et marnes noires du lias fluent en coulées dont le nom naturaliste résiste même en latin.

Le système jurassique n'est guère attaquable que dans le dogger, et le crétacé à surveiller se limite au berriasien et au valanginien.

Dans l'ère tertiaire on ne cite que des glissements de fonds, et dans l'époque quaternaire, il faut prévenir le re-

manement des alluvions précédentes et surveiller en particulier les moraines des glaciers sans pouvoir toutefois en modifier le processus.

Le chapitre suivant est affecté au climat de la Savoie. Il est caractérisé par ce fait qu'appartenant par la latitude au climat tempéré, il subit, en raison des différences maxima d'altitude, des changements de zone extrêmes. La succession des végétaux suffit à révéler ces variations, puisque, dans l'ordre des plantes persistantes qui croissent spontanément, on passe du figuier et de la vigne au noyer, au châtaignier, au chêne, au hêtre et ensuite aux résineux, c'est-à-dire au pin, au sapin, à la pesse ou *epicea*, au mélèze pour atteindre le cembro.

Personne n'ignore en montagne que la température s'abaisse quand l'altitude augmente et que les condensations finissent par être toujours glacées sur les monts Maudits, comme on disait autrefois. Vous avez pu aussi vous rendre compte que les massifs boisés favorisent les pluies dont l'intensité est un facteur très important de l'action torrentielle ; il est donc très important de connaître la météorologie d'une contrée, et cela exige des observations anciennes qu'on ne trouve pas dans bien des régions. La Savoie au contraire en fournit de nombreuses, grâce aux constatations des docteurs Despine et Dacquin qui remontent à 1773 et 1786, et des savants ecclésiastiques tels que le chanoine Vaulet et Mgr Billiet dont je suis heureux de saluer l'éminente mémoire en cette enceinte ; elles ont été continuées depuis l'annexion par les commissions départementales : toutefois, les données qui seraient les plus profitables seraient celles des hautes régions où elles manquent à peu près complètement.

En ce qui concerne la température, l'auteur présente une statistique d'où il résulterait qu'à Chambéry et à Annecy, elle aurait cru de quelques centièmes de degrés de 1773 à 1859, pour s'abaisser ensuite de quelques centièmes de 1860 à nos jours. Etant donnés les changements des obser-

vateurs et des instruments, nous avons *peine à y voir un souvenir de l'annexion*, et il nous paraît risqué d'en attribuer la cause à l'intervention d'un régime plus ou moins favorable au déboisement. Retenons, en passant, qu'à Chambéry, de 1900 à 1906, la température moyenne a été de 11°25 passant par les extrêmes de + 34°5 et — 18°8.

Les précipitations atmosphériques doivent être envisagées comme importance de lame d'eau et comme distribution : elles ne peuvent s'appuyer sur les anciens relevés trop irréguliers, mais ce n'est que depuis 1860 qu'elles présentent une suite comparable qui donne pour Chambéry 1^m143^m/m avec 131 jours de pluie et pour Annecy 1^m281^m/m avec 130 jours (1860 à 1908). Dans la période antérieure de dix ans, cette lame n'aurait été à Chambéry que de 0^m930, mais là aussi cette différence plus importante, mais basée sur un laps moins long et toujours sur des observations dissemblables, peut-elle confirmer la déforestation ? Nous n'oserions pas le confirmer expérimentalement et moins encore scientifiquement.

Très instructif au contraire est le tableau qui donne ensuite pour les divers bassins de rivière le nombre moyen des jours pluvieux et la lame d'eau moyenne annuelle ; ce qui permet leur classement relatif allant en décroissant du Chablais, de l'Arve, de Chambéry et de la combe de Savoie qui dépassent 1^m par an, à la Haute-Isère, à la Tarentaise et à la Maurienne jusqu'à Modane qui semble être le point le plus sec de toute la Savoie. Ainsi se confirme climatériquement le choix politique de frontière entre la Bourgogne et la Provence — séparation du Nord et du Midi de la France.

L'épaisseur actuellement relevée de la lame d'eau au voisinage des glaciers ne permet pas encore de justifier leur avancement ou leur recul. Ainsi, depuis quinze ans, ils ont subi une énorme fusion en même temps que cette lame décroissait, mais on ignore encore si cette régression est la cause ou l'effet.

D'autres tableaux servent à établir que le nombre des journées de grande pluie va en général en augmentant avec l'altitude suivant une même vallée, ainsi que le nombre annuel des jours de pluie et que l'augmentation des jours de grande pluie croît plus vite que celle des jours pluvieux.

L'étude des chutes de neige en Savoie est des plus importantes, puisque leur fusion est un des principaux aliments des torrents et depuis surtout qu'on les utilise pour toutes les industries de la houille blanche. C'est à l'auteur qu'on doit l'organisation, depuis l'hiver 1899-1900, d'un service forestier d'observations nivométriques. Les mesures sont toutes ramenées à la hauteur de la lame d'eau de fusion de la neige pour être comparables entr'elles et nous en possédons dans le Mémoire des tableaux inconnus jadis, mais qu'il ne faut pas encore considérer comme définitifs.

Il a abordé également le transport des neiges par les avalanches qui en précipitent l'écoulement sur les pentes de montagnes, au détriment de la végétation forestière, des maisons, des cultures et même de vies humaines. Observez que le volume d'une seule avalanche peut atteindre jusqu'à cent mille mètres cubes.

Enfin quelques chiffres nous font connaître la limite actuelle des neiges persistantes qui est loin d'être uniforme et qui varie avec la latitude, l'exposition, l'altitude des sommets, la grandeur des massifs, la direction des vents dominants et l'humidité atmosphérique. On peut la fixer environ à 3.200^m autour du Mont-Blanc et admettre que la zone supérieure forestière ne doit pas dépasser 2.400^m, par crainte de retour d'enneigement et par défaut de la chaleur et de l'humidité nécessaires à la végétation.

Après avoir ainsi étudié le sol et le climat, l'auteur aborde le déboisement venant contrecarrer le grand remède ; celui qu'on peut appeler la panacée divine, grâce au revêtement si bien réparti et si élégamment passémenté de ver-

dure contre les brèches et déchirures torrentielles ; il a pour mission de protéger les terres comme une cuirasse et de les défendre des eaux comme un bouclier. Le Mémoire examine ce qu'il est advenu de cette armure.

On s'accorde à reconnaître, même d'après son étymologie, que la Savoie, plus que d'autres régions des Alpes, était fort boisée autrefois ; mais on ne peut remonter à l'occupation romaine pour avoir une base de statistique qui fait défaut. Aujourd'hui, d'après les derniers recensements, la surface totale des forêts y comprend 267.072 hectares, soit 26 1/2 % de l'étendue totale et, d'une évaluation que j'avais entreprise en 1905 lors de la dernière statistique décennale, confirmée par mon successeur, leur estimation en fonds et superficie pourrait être évaluée à 250 millions dont 150 répartis entre 545 propriétaires et administrés par le service des forêts.

Cette surface a-t-elle considérablement décré ? On est fondé à le croire par le récit de diverses chroniques, mais ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle qu'on en trouve l'aveu formel et autorisé.

A leur tête je crois devoir classer l'*Essai sur l'amélioration de l'agriculture* par le Marquis Costa (Chambéry, 1774), ouvrage fondamental que j'aurais voulu voir citer. « La Savoie, écrivait-il, est un pays de bois, mais on n'y voit partout que des bois détruits ; le prix en devient excessif, ce qui dénote clairement la dissipation immodérée qui s'en fait ». Il en citait quelques causes et remèdes. Cinquante ans plus tard, je retiens encore Georges-Marie Raymond, l'un de vos fondateurs et de vos secrétaires perpétuels, dont l'érudition pouvait embrasser tous les sujets à Chambéry comme à Turin, qui a laissé un Mémoire sur l'utilité des bois pour retenir le cours des eaux sur les pentes des montagnes, traduit de l'italien de Mengotti (Chambéry, 1832).

Ces causes du déboisement font l'objet détaillé de onze paragraphes qu'on aurait pu grouper en un nombre

moindre par des analogies dans la consommation — des usines de différentes sortes — et des réquisitions publiques. Elles sont rattachées : à l'accroissement de la population qui, dans le courant du XIX^e siècle seul, avait progressé d'environ 150.000 âmes. Ce fut une cause semblable, plus impérieuse que la prévoyance, qui obligea jadis les communautés religieuses à occuper et à défricher certaines forêts au moyen âge ; mais, en ce qui les concerne, nous aurions aimé à trouver quelques emprunts des ouvrages classiques de Maury sur les Forêts de la Gaule et de Montalembert sur les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard ; de ce livre Littré fit d'ailleurs un grand éloge, surtout du chapitre des moines et des forêts. Au surplus, pendant cette époque de décadence de l'époque gallo-romaine, combien de cités et de villes avaient été abandonnées, que les moines durent disputer à l'envahissement du bois pour les rendre un sol cultivé. On sait que leurs fondateurs entretenaient d'ailleurs une grande sympathie morale et matérielle entre la vie religieuse et la vie de la nature et que les légendes leur prêtent même la domestication des bêtes fauves et l'amour des oiseaux. Plus tard saint Bernard lui-même ne craignait-il pas d'enseigner l'amour de la forêt en écrivant à l'un de ses disciples : « *Plus invenies in sylvis quam in libris* : vous apprendrez plus dans les forêts que dans les livres ».

Ils faisaient d'ailleurs œuvre de colonisation, car ils trouvaient souvent les forêts occupées par des brigands qui pillaient impunément les alentours. Ils les désarmèrent par la douceur et la bonté et combien se firent ouvriers et même religieux, assurant ainsi la sécurité de repaires autrefois dangereux. Connaissant leur esprit d'épargne et de mesure, on peut affirmer qu'ils y mirent beaucoup de prudence et non moins d'aptitude à choisir les surfaces susceptibles de culture. Les paysans devenus leurs ouvriers et même leurs mainmortables devinrent ainsi par leurs leçons et leurs concessions des agriculteurs et, dans un

pays avare d'autres biens, s'explique l'accroissement rapide de la population (1).

L'esprit religieux s'étendait d'ailleurs aussi sur la conservation des forêts, car les bois bannis, les devins qui protégeaient les villages étaient placés sous sa sauvegarde par une bénédiction et parfois des chapelles votives rappelaient aux habitants les dangers du voisinage des torrents.

Au demeurant, le déboisement ne devait avoir rien d'alarmant, puisque, contrairement à ce qui se passait en France ou depuis les Capitulaires de Charlemagne, on avait vu les rois Philippe-Auguste, Philippe-le-Bel, Charles V, François I^{er}, Henri II, édicter des règlements généraux sur les Eaux et Forêts, ce dernier en 1554 et 1558 alors qu'il occupait la Savoie où ils seraient devenus exécutoires ; il faut arriver en 1559, immédiatement après sa restitution, pour trouver en Savoie le premier arrêt du Sénat de Chambéry faisant défense aux habitants de faire essarts aux montagnes, d'y mettre le feu et de faire aucune dépopulation de bois. C'était probablement en raison des dates, ce vœu du Parlement français qu'édicte le Sénat qui lui avait succédé.

Tandis également que paraissait en France en 1669 l'ordonnance magistrale des Eaux et Forêts préparée par Colbert, on dut attendre jusqu'en 1729 pour trouver en Savoie dans les Royales Constitutions, titre X, des prescriptions prohibant l'exploitation et le résinage des arbres de futaie, les défrichements et la sortie des bois du royaume. Il devait donc y avoir disette, mais ces Constitutions n'avaient pas établi une Réformation générale des Eaux et Forêts, ni créé, comme les maîtrises, des officiers et des gardes chargés de l'administration et de la surveillance : ce furent à partir de 1739 les conseils de chaque paroisse qui furent chargés d'administrer sous l'approba-

(1) Voir aussi BURDET : Tome I^{er} des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 1825. — Rapport sur l'Agriculture.

tion du Sénat dont la compétence était beaucoup trop lointaine pour être efficace. Les Intendants généraux s'en plaignaient en vain sans y trouver de remède autre par exemple que la surveillance du Rhône par la douane elle-même incapable : de nombreux extraits des archives nous révèlent ces mêmes plaintes dans le Chablais, la Maurienne, les Beauges et la Tarentaise. Ces abus duraient encore au point d'émouvoir l'Assemblée nationale des Allobroges, mais la Révolution ayant révoqué les anciennes lois forestières, il fallait attendre une nouvelle législation plusieurs fois tentée. Dans cet intervalle, le mal ne faisait qu'empirer, si l'on en juge par les rapports contemporains, dont celui de Villat, secrétaire général du Directoire, est aussi explicite que documenté. Ce ne fut qu'en 1798 que deux Inspecteurs des forêts furent envoyés par la Régie française pour reconnaître les bois appartenant à la République et pour faire poursuivre les délinquants. Chose curieuse ! on commença par remettre en vigueur l'Ordonnance abrogée de 1669, et, dès l'an VIII, le service forestier fut organisé dans le Mont-Blanc et le Léman, mais la nomination des gardes ne suffit pas pour faire disparaître les délits. Ils avaient à lutter parfois contre les municipalités elles-mêmes, les faux témoins, les résistances armées, les exceptions de propriété. L'avènement du premier Empire modifia peu cet état, malgré cependant les efforts du Préfet de Verneilh qui s'intéressait à la prospérité économique de son département. La chute de Napoléon fit cesser le 17 décembre 1815 l'administration française déjà fort ébranlée depuis deux ans par les revers et les défaites. Alors recommença le pillage des forêts signalé par le général autrichien dont les soldats passaient pour en être complices. En résumé, la période révolutionnaire et la fin de l'Empire ont été marquées par des destructions considérables de forêts ; beaucoup de massifs en furent anéantis sans aucune autorisation.

Après son rétablissement en 1816, le roi Victor-Emmanuel I^{er}, par lettres-patentes du 4 janvier, rétablit tous les

édits antérieurs à 1792, et ce fut par Royales Patentes du 15 octobre 1822 que l'Administration forestière fut réinstituée avec un règlement très sévère souvent emprunté à l'Ordonnance de 1669. On en adoucit en 1833 les rigueurs, mais, par esprit d'économie motivé par la guerre avec l'Autriche, Charles-Albert restreignit le personnel de surveillance en faisant appel aux gardes champêtres. L'Intendant Général de Chambéry constate dès 1838 l'augmentation et l'impunité des délits de rapine dans les bois communaux ; en 1846 et 1853, les inspecteurs de Rossi et Papa constatent aussi que la surface boisée diminue tous les jours par les déboisements et l'on s'en rend compte par cette constatation qu'on relevait jusqu'à 8.000 condamnations par an commises par 25.000 personnes, alors même que les gardes trop peu nombreux étaient loin de pouvoir tout vérifier.

L'administration française trouva donc en 1860 un état des plus précaires et sa tutelle fut réduite en 1869 et 1871 de 22.481 hectares jugés insuffisamment boisés et nécessaires à la libre disposition des communes. Or, ces abandons ont donné lieu pour la plupart à des défrichements, tandis qu'en outre la hausse considérable du prix des bois a amené les particuliers à exploiter de grandes étendues de forêts trop intensément pour en assurer la reproduction ; tout au plus le progrès des mœurs et l'efficacité de la surveillance ont amené les délits à passer de 3.826 en 1864 à 1.512 en 1901.

Ces 40 pages constituent un essai sur l'organisation forestière en Savoie, depuis qu'au milieu du XVI^e siècle la France tourna ses vues sur sa réunion. Il a le tort d'être incorporé dans un paragraphe qui ne vise qu'une des causes du déboisement, sans même que la table en fasse mention, et il aurait mieux fait l'objet d'une section particulière comme ayant une portée collective.

Une seconde cause du déboisement, c'est le pâturage en forêt, basé sur de vieux droits d'usage et surtout domma-

geable par l'introduction des chèvres et des moutons. On lira avec intérêt les luttes qu'il fallut entreprendre pour y faire renoncer les populations devant lesquelles le gouvernement sarde recula à diverses reprises par des capitulations combattues par les forestiers. Ce ne fut pas une des moindres tâches, après l'annexion, de veiller à la prohibition formelle du nouveau Code forestier contre les protestations des corps élus, conseils municipaux et conseils généraux, et l'année 1876 réalisa enfin cette exclusion. Puisse-t-elle aboutir aussi pour le pacage des autres animaux qu'on a démontré être très peu profitable, mais qui repose sur de si vieilles traditions que certains intérêts privés rendent, bien qu'antidémocratiques, intangibles pour les administrations !

L'auteur signale comme une troisième cause le gaspillage du bois qui en est une consommation effrénée, dont l'origine remonte à l'époque où ils étaient sans valeur et qui se continue dans un intérêt contraire de lucre aujourd'hui. Alors que, depuis 1827, la distribution en France était régie par l'égalité de partage par feu, elle donne encore lieu en Savoie à des répartitions de privilège pour cause d'entretien ou de réparation de maisons. En admettant que la situation d'indigence ou d'accès difficile puisse justifier certains dons, encore faudrait-il les vérifier et les limiter dans une juste mesure.

Un abus non moins difficile à déraciner consiste dans l'ornementation des rues, lors des réjouissances et fêtes publiques, par des milliers de jeunes sapins choisis parmi les plus branchus et qu'on est surpris de voir émerger pour vingt-quatre heures des pavés les plus arides. Déjà cependant, en 1817, MM. les Syndics de Chambéry avaient jugé à propos d'y suppléer par des tentures de tapisserie pour prévenir la dévastation des bois.

Quatrième cause. — Les industries diverses telles que les mines, les salines, les verreries utilisaient jadis de grandes quantités de combustible ligneux et l'Ingénieur en

chef des mines Lelivce témoignait, en l'an XIV, le désir de voir utiliser la houille pour que les forêts cessent de se dévaster et pour qu'on puisse concevoir l'espérance de les voir se repeupler. Le Mémoire passe en revue tous les centres de cette consommation qui s'élevaient en l'an XIV à 137.000 stères estimés 400.000 francs. Aujourd'hui, cette réquisition a disparu ; par contre, la fabrication de la pâte à papier par la cellulose du bois a pris une grande extension et elle contribue à des exploitations abusives de jeunes forêts abattues par des particuliers enclins à réaliser contre espèces. Un autre ennemi de la forêt surgit aussi dans les gaz et vapeurs délétères de certains fours d'usines hydroélectriques qui tuent la végétation dans un certain rayon ; les indemnités qui représentent cette perte ne peuvent compenser la stérilité future ni le trouble à l'intérêt général.

On peut classer comme cinquième cause de déboisement spéciale à la Savoie « *Porte des Alpes* » les passages militaires, les invasions, les occupations, les campagnes depuis Annibal et Lesdiguières jusqu'à l'occupation espagnole encore maudite, à la période révolutionnaire et à la dernière conquête des alliés en 1814.

L'auteur y rajoute aussi les travaux publics pour les grandes fondations de Napoléon, telles que la route du Mont-Cenis et son hospice, les refuges, les casernes, l'hôtellerie de Lanslebourg (1). On peut ajouter, comme défrichements, les innombrables voies d'accès ouvertes depuis l'Annexion par les chemins de fer, les routes nationales et départementales, les chemins vicinaux qui permettent

(1) Une seule exception de reboisement fut apportée sous l'Empire pour commémorer, en 1811, le mariage de Napoléon avec Marie-Louise et pour la naissance du Roi de Rome. Par ordre supérieur, les gardes plantèrent dans le département du Mont Blanc 1.504 arbres de haute tige, et ce loyalisme, qui ne dura que deux ans, nous a laissé comme témoin séculaire la promenade de la ville de Moûtiers.

de dire que la Savoie est une des régions les mieux desservies de la France. Etant donnés les déblais que nécessite leur profil en montagne souvent inconsistante, il a fallu leur attribuer des emprises parfois considérables, sujettes à de nouvelles extensions dont la surface totale serait bien supérieure à celle déboisée par le premier Empire.

Sixième cause.— Aujourd'hui, les forêts sont protégées contre les incendies par la loi et par l'esprit public, mais il n'en a pas été toujours de même, et la liste serait longue de leur disparition par le feu souvent volontaire. Combien d'essarts ou d'esserts n'ont pas d'autre étymologie ? Le règlement du Sénat en avait fixé la peine à 500 livres et à la galère contre les contrevenants, tandis qu'en France, il y allait de la peine de mort en vertu de l'Ordonnance de 1669. Ce fut pendant la tourmente révolutionnaire que ce fléau fut le plus souvent signalé et presque toujours impuni.

La septième cause est naturelle et résulte du sol et du climat. C'est ainsi que des phénomènes accidentels tels que les avalanches, les éboulements, les glissements ont déboisé certains terrains parfois incorrigibles quand ils se reproduisent sur les mêmes terrains. Vous les reconnaissez à distance par ces longues bandes ou couloirs nus ou gazonnés qui découpent les forêts suivant les lignes de plus grande pente ; ce sacrifice est souvent nécessaire pour protéger le surplus. Contre les effondrements de montagnes, telles que celle du Granier, la prudence et le génie de l'homme sont bien stériles et tout au plus pourrait-on veiller à ne pas construire à demeure aux pieds des roches instables sujettes à des éboulis.

Cette partie se termine par l'importance générale des déboisements en Savoie et par leur influence sur le climat. D'après des calculs que je ne considère pas comme certains, parce que, si les statistiques actuelles sont exactes, on manque de données semblables sur les contenan-

ces anciennes, attendu que, d'après M. Despine, la statistique rassemblée dès 1742 aurait disparu pendant la Révolution. Ce qui est plus sûr, c'est que la forêt qui subsiste est en voie d'enrichissement très marqué comme consistance et comme valeur; le revenu, qui n'était que de 1 fr. 16 en 1861, s'est élevé à 11 fr. 83 par hectare, et la production annuelle a plus que doublé en mètres cubes.

D'après les observations thermométriques comparées, la température moyenne aurait baissé en Savoie depuis l'annexion très légèrement et le nombre des jours pluvieux aurait augmenté. Peut-on en attribuer la cause à l'influence des massifs boisés de contenance moindre, mais de matière augmentée? Cette matière, dont le volume dans les futaies résineuses devrait atteindre 300^m au moins par hectare, est encore inférieure en Savoie de moitié, et j'estime que, jusqu'à ce complément atteint, on ne peut établir sa réelle influence sur le climat, trop prématurée actuellement.

En nous bornant au troisième axiome de Surrel concernant le développement des forêts actuelles sur le sol de Savoie, on peut affirmer qu'il est *certain* et favorable à l'extinction des torrents dans la zone qui les avoisine.

La première partie se termine par la Législation torrentielle en Savoie.

Jusqu'au xviii^e siècle, le gouvernement ne s'en préoccupe que par des règlements d'eau et des autorisations de canaux d'arrosage et d'irrigation, sans se soucier des glissements qu'ils peuvent entraîner, et il fallut attendre les Royales Constitutions de 1729 pour obtenir des prescriptions relatives à la défense contre les torrents. Un de leurs articles rattache au domaine royal la propriété de tous les fleuves et torrents, et les collectivistes pourront regretter que la loi du 8 avril 1898 ait, *à contrario*, fait passer de l'Etat aux riverains la propriété de tous les cours d'eau non navigables ni flottables qui ont pris depuis lors en Savoie une valeur si importante. En outre, les riverains étaient néan-

moins tenus d'entretenir l'armature végétale de leurs berges sur une largeur de 18 pieds, sous peine de dix écus d'or contre les contrevenants. Dix ans après, un règlement de 1739 compléta ces articles ; les municipalités furent astreintes à vérifier chaque année, en avril et mai, l'état des cours d'eau, à mettre les riverains en demeure de faire les réparations nécessaires sur leurs bords, sans que cette dépense puisse excéder leurs forces, sous peine d'y faire procéder à leur folle enchère. Quant aux autres et à celles qui incombaient à la communauté, les administrateurs devaient les mettre en adjudication. Une deuxième visite devait avoir lieu en septembre et en octobre pour constater l'exécution. En dehors des rives, les secrétaires devaient aussi reconnaître les terrains qui avaient été engravés et dégradés pour détailler les moyens de les rendre à la culture et au fisc. Ce règlement dura jusqu'à la Révolution : de 1792 à 1815 la France ne paraît avoir pris aucune mesure défensive contre les torrents en Savoie, alors qu'un décret de l'an XIII fait pour les Hautes-Alpes avait été étendu en 1806 aux Basses-Alpes et à la Drôme sous la compétence des ingénieurs.

Après la Restauration, les anciennes Constitutions furent remises en vigueur et maintenues jusqu'en 1860 ; toutefois le Trésor intervint dans les grandes entreprises de régularisation des rivières inondant les grandes vallées de l'Isère et de l'Arve.

Les désastreuses inondations de 1856 et 1859 déterminèrent l'Empire à faire voter la loi de 1860 sur le reboisement des montagnes qui pouvait dès son origine s'appliquer en Savoie et qui posait le principe des subventions de l'Etat quand l'utilité publique était déclarée. Une seconde loi de 1864 permit de distinguer entre les terrains à reboiser et ceux à gazonner ; mais ce ne fut qu'en 1879 que l'Administration des Forêts, à qui en incombait l'application, créa en Savoie une Commission chargée de l'étude et de la direction des travaux ; ses premiers ouvrages eu-

rent lieu en 1880 dans les torrents de la Grolaz et de Saint-Martin en Maurienne. Une nouvelle loi du 4 avril 1882, relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne, a profondément modifié la législation précédente et continue de susciter de nombreuses critiques justifiées déjà par l'auteur que nous analysons dans un Mémoire de 1901. La principale, c'est qu'elle limite son action aux seuls terrains ruinés présentant un danger né et actuel. Il est évident que cette restriction, qui avait pour but de limiter les évaluations de la dépense, ne met nullement les torrents à l'abri des aléas de crues nouvelles, généralement soudaines, et qu'elle ne permet pas de conjurer des glissements qui ne sont pas encore en marche. Elle donne à l'Etat le droit d'expropriation et admet aussi le principe des subventions du Trésor.

Le rôle du service forestier a consisté d'abord à faire légiférer sur les terrains ou périmètres qu'il convenait de classer pour restauration immédiate ; ils comprennent 9.027 hectares, sur lesquels les travaux d'achat et de correction entrepris ont déjà coûté 7.178.275 francs.

L'immense majorité des ingénieurs forestiers qui ont étudié et appliqué les moyens de correction, est pour le reboisement au lieu du gazonnement qui n'offre pas les mêmes éléments de durée et de résistance aux chocs violents et répétés ; elle ne va pas jusqu'à admettre avec la loi, qu'après une interdiction de dix ans, un pâturage prétendu reconstitué pourra être réexploité comme définitivement reconquis en fait comme en droit.

Nous irons plus loin que les tendances actuelles inspirées par un altruisme de tolérance extrême ; car ici se présente, très ardue pour une région, la dépossession dont souffriront certains montagnards de pâturages nécessaires à leur séjour et cause angoissante d'exode dont on a vu des exemples dans les Hautes-Alpes. Dans ce conflit, l'intérêt public doit l'emporter, à l'encontre de quelques familles qui végètent péniblement sur un sol ingrat, en faveur de

la sécurité de groupes plus populeux et offrant plus d'avenir à eux-mêmes et à la nation.

La Table de cette première partie est suivie d'une Bibliographie très copieuse dans laquelle nous croyons devoir relever néanmoins quelques omissions d'auteurs savoyards dont les remarques doivent primer celles des étrangers, pour être basées sur l'expérience locale et sur des faits qu'ils devaient mieux connaître. Je cite entr'autres :

COSTA DE BEAUREGARD : *Essai sur l'amélioration de l'Agriculture* ; Chambéry, 1774.

SAUSSAY, préfet du Mont-Blanc : *Statistique agricole de ce Département an IX.*

BELLEMIN : *Statistique de la Savoie ; 1820 à 1833.*

Chambre Royale d'Agriculture et de Commerce. — *Mémoires de J. Marin en 1829.*

RAYMOND G.-M. : *De l'Utilité des Bois* ; Chambéry, 1832.

DESPINE : *Essai sur les biens communaux du Duché de Savoie* ; Chambéry, 1836.

MONTALEMBERT : *Les Moines d'Occident* ; Paris, 1860.

MONTMAYEUR : *Statistique agricole* ; 1865.

VENAT : *Des Inondations en général, leurs causes, moyens de les prévenir* ; Chambéry, 1880.

J. COCHON.

(La fin paraîtra dans le prochain numéro.)

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

(Fondation GUY)

MESDAMES, MESSIEURS,

Il n'est pas de cage d'escalier, pas de balcon dans notre Ville de Chambéry si hospitalière aux oiseaux, qui, au printemps, ne donnent asile à de nombreux ménages d'hirondelles ; et plus d'un d'entre vous sans doute s'est attardé attendri peut-être à suivre le va-et-vient du père et de la mère apportant la pâture à leur nichée. D'abord le berceau aérien semble désert, mais un cri joyeux, où l'on sent toute la tendresse maternelle, annonce la rentrée de l'oiseau nourricier. Sitôt au bord du nid, comme autant de diabolins en boîte, vous voyez surgir une rangée de jeunes becs monstrueusement ouverts : l'hirondelle a passé. Hélas ! tous ces jeunes becs, moins un seul, se referment vides, et pendant que l'élu savoure son moucheron en silence, les autres se blottissent à nouveau sachant bien qu'ils auront leur tour.

Ne vous semble-t-il pas que nous faisons ici comme la mère hirondelle. Tous les deux ans, l'Académie de Savoie convoque au banquet littéraire les jeunes nourrissons des Muses : mais, hélas ! nous n'avons la becquée que pour un seul, pour deux tout au plus. Que les autres s'en consolent, et si le cycle de nos joutes poétiques est moins rapide que le cycle de l'hirondelle dans son vol, nos chers poètes peuvent tous espérer que leur jour viendra. Pour eux, ce n'est qu'une question de patience.

Aujourd'hui, l'Académie a dû faire un choix entre vingt-six concurrents. L'ensemble de leurs ouvrages ferait un gros volume ; c'est vous dire que la Commission, chargée d'examiner tous les envois, et après elle l'Académie, qui a choisi les lauréats, ont dû faire un effort considérable. Avant de décerner les éloges aux poètes, j'ai pensé qu'il était juste de nous octroyer publiquement un petit témoignage de satisfaction.

Avons-nous bien jugé ? Il sera toujours permis aux concurrents malheureux de le contester. La déception donne toujours certains droits.

L'Académie, d'ailleurs, ayant choisi les lauréats en séance plénière, on peut arguer de cette vérité qui paraît aujourd'hui scientifiquement démontrée, savoir que les décisions prises par les Assemblées délibérantes sont sujettes à l'erreur.

A dire vrai, rien n'est plus difficile que d'avoir à se décider entre un poème et un autre. La poésie est une chose si subtile, d'essence si impalpable, qu'il n'est guère possible d'expliquer pourquoi telle œuvre nous émeut et telle autre nous laisse indifférent. Il y a bien la vieille théorie classique qui nous enseigne les règles du pathétique et du sublime, qui explique pourquoi un vers est bon, pourquoi un autre est mauvais ; mais nous vivons à une époque d'anarchie intellectuelle et nous subissons, malgré nous, l'obsession d'une esthétique nouvelle qui prétend s'affranchir de toutes règles sous prétexte qu'elles ne sont que conventions.

De fait, il faut bien le reconnaître, dans cette soif de nouveauté qui nous tourmente, dans ce besoin que nous avons tous de sensations nouvelles, nous pardonnons plus volontiers à un auteur les incorrections de sa prosodie et même de sa langue que la banalité, que le déjà vu de sa production.

Nous acceptons tout, sauf l'ennui, et c'est déjà beaucoup pour un poète que de n'être pas ennuyeux. Nous lui de-

mandons aussi de ne pas obliger notre esprit à un très grand effort. Il en est chez lesquels on découvre un fond très riche, un sens profond de la vie, une sensibilité exquise, mais qui oublie parfois qu'ils n'écrivent pas que pour eux-mêmes. Il faudrait les connaître personnellement pour les bien apprécier. Ce sont les poètes de la vie intérieure. Ils analysent leurs sensations, et pour les bien comprendre il faudrait pouvoir se mettre dans leur disposition d'esprit. Or, cette étude préparatoire est un surcroît de travail que l'on ne demande pas sans danger au lecteur.

C'est une réflexion que vous suggérera la lecture de ce morceau dont l'auteur, je n'en doute pas, pourra conquérir tous les suffrages dans un prochain concours lorsqu'il aura dégagé son œuvre des nuages qui l'enveloppent.

Le Mal sans nom

Ton mal mystérieux, le nom de ton angoisse,
Ne le diras-tu pas un jour? — Je ne saurais.....
J'en aime la langueur et l'aiguillon secrets.
Il est un cher fardeau sur mon âme qu'il froisse,
Je ne sais pas nommer le doux mal qui m'angoisse.

Et parfois sur ce mal j'appuie un doigt peureux
Pour souffrir mieux encore, à moi-même barbare
Et je suis vaine, un peu, de ma souffrance rare,
Solitaire, cachée au vulgaire sans yeux.....
Et parfois sur ce mal j'appuie un doigt peureux.

Mon mal mystérieux, c'est parfois une ivresse
Qui m'empourpre le cœur, tel un soleil tardif
Illumine soudain l'automne d'un massif
Et l'étreint d'une rouge et poignante tendresse.
... Mon mal mystérieux, c'est parfois une ivresse.

Mon mal mystérieux, parfois c'est un remords....
Il monte du fond tendre et troublé de mon âme,
Il monte du passé dolent, comme une flamme,
La nuit, sur le mystère ardent d'une eau qui dort...
Mon mal mystérieux, parfois c'est un remords....

Mon mal caché, c'est un regret, c'est un bonheur,
C'est la cendre d'une heure chaude évanouie,
C'est quelque âpre colère inutile, enfouie
Mais vivante aux replis inavoués du cœur.....
Mon mal caché, c'est un regret, c'est un bonheur...

C'est le poids du destin, c'est la peur taciturne,
C'est l'ombre de la Mort, blême, sur mon soleil,
O mon enfant, c'est ton immobile sommeil,
Epié dans l'horreur de la veille nocturne.....
C'est le poids du destin, c'est la peur taciturne.

.
.

Mon mal change de nom, de visage, de forme,
Mais toujours je le sens, souple, tenace et dur,
Qui tourmente sans bruit, en moi, mon cœur obscur;
C'est l'ouvrier maudit, il ne faut pas qu'il dorme !...
Mon mal change de nom, de visage, de forme.....

Il fait sur mon chemin l'ombre dans la lumière,
Ainsi qu'un vêtement de songe il me revêt,
Il met autour de moi la brume du secret,
Et c'est pourquoi je suis douce mais étrangère...
Il fait sur mon chemin l'ombre dans la lumière.

Rien ne le bercera, rien ne l'endormira,
— Il me blesse ou caresse, il ne fait jamais trêve —
Rien que le grand sommeil sans réveil et sans rêve
Qu'un jour j'irai dormir, ô Terre, entre tes bras.
Rien ne le bercera, rien ne l'endormira.....

N'attendez pas certes que ce rapport vous donne une appréciation sur chaque concurrent, cette appréciation ne pourrait être que personnelle et par conséquent sans autorité. Plusieurs concurrents m'en sauront gré et jugeront qu'il est préférable de rester dans l'ombre que de s'exposer à la rancune d'un malheureux rapporteur condamné à lire consciencieusement près de 12.000 vers.

A ce sujet, que l'on ne permette de donner un conseil à certains concurrents qui nous envoient toute une série de

poèmes espérant sans doute que si l'un ne plaît pas, ils pourront se rattraper sur l'autre. Je crois qu'il vaut mieux que le poète fasse son choix lui-même, nul mieux que lui ne peut le faire avec discernement, qu'il prenne le meilleur et qu'il nous l'envoie ; il ne risquera pas ainsi de perdre par une mauvaise composition le bénéfice qu'il aura retiré d'une pièce bien venue.

Nous ne nous arrêterons donc qu'aux poèmes qui nous ont paru avoir un caractère spécial : ce n'est même pas le mérite qui a déterminé le choix des lectures que nous allons faire et qui n'a d'autre but que d'indiquer le mouvement des idées d'art et de poésie dans notre province de Savoie.

Voici d'abord, sous la devise « Agissez et Rêvez », deux poèmes d'une forme très pure :

Impression d'églises

J'ai vu dans la chapelle une lueur montant
Parmi les lys éclos sur l'autel de la Vierge,
Il était nuit, tout reposait, et seul un cierge
Agonisait, dans un entier apaisement.

Pour offrir au Seigneur le vœu d'un cœur fidèle,
La flamme vacillait, éclairant aux verrières,
Les Saintes à genoux pour les longues prières,
Les Anges aux doigts joints qui dorment sous leurs ailes.

Et j'ai rêvé d'une âme aux douceurs infinies
De lys très virginal, mourant sans agonie,
Suave, s'exhalant comme un parfum d'encens ;

Près de la flamme pure à mes yeux apparue,
Qui, sans fièvre et désir, s'éteignait doucement,
J'ai pressenti la mort d'une sainte inconnue.....

A Nietzsche

Maître, si nous suivions les grands chemins arides
Que ta philosophie engage sous nos pas,
Dans nos cœurs endurcis viendrait l'horreur du vide,
Et bien avant le soir, comme nous serions las !

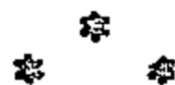
La raison dure et froide asservirait la vie,
N'écoutant rien ailleurs, se surpassant toujours,
Et notre âme serait par trop inassouvie
D'une espérance douce abolie en nos jours.

L'énergie ayant su, pour détruire les fibres,
Dans notre cœur vaincu, briser le sentiment,
On se croit à l'abri lorsque plus rien ne vibre,
Mais la rigidité connaît l'isolement.

Comprends que nous avons besoin d'une attirance,
La vie est une énigme, et l'au-delà troublant,
La raison, c'est très bien, mais pour l'âpre souffrance,
Il faut qu'elle se mêle à l'espoir consolant ;

Et je te plains d'avoir, si fier et si farouche,
Obstinément lutté, ne croyant qu'au néant ;
Car l'orgueilleux repos de ta funèbre couche
N'a pas la paix que donne un espoir aux vivants !

De cet auteur, à mon grand regret, je ne citerais que ces deux poèmes ; tous mériteraient d'être lus : ils nous donnent l'impression d'une grande dextérité de main, ils sont d'un virtuose, et pourtant, s'il me faut à tant d'œuvres charmantes adresser un reproche, je dirais que, par certains moments, la recherche un peu voulue de l'effet nuit à l'accent de sincérité que nous cherchons chez le poète et détruit l'émotion à laquelle nous commençons à nous abandonner.



Puisque nous sommes dans les sonnets, voici ceux d'un poète dont la devise est ambitieuse dans sa modestie : « Ne pas monter bien haut peut-être, mais tout seul ». Sous l'enveloppe se trouvent une dizaine de sonnets ayant pour titre : « La Forge, le Sommeil de Vainqueurs, le Loup, le Pressoir, etc... ». Ces titres semblent indiquer le désir de faire noble et grand, vous jugerez vous-mêmes que notre poète a réussi.

Voici un de ses sonnets :

Sommeil de Vainqueurs

Ils gisent, tout fumants encor, sur le sol rouge,
Leurs boucliers de cuir et leurs glaives posés,
Et du sang les entoure, en ruisseaux dispersés,
Comme un vin répandu sur les tables d'un bouge.

Le nocturne combat est fini. Rien ne bouge
Auprès des lourds chariots et des bœufs épuisés
Sommeillant, les yeux clos, vers les jougs délaissés.
La Mort rôde partout, épouvantable gouge.

Une buée s'élève au-dessus des charniers,
Buée pourpre voilant le songe des guerriers
Qui rêvent d'hydromel et de luttés divines ;

Et la lune soudain de ses rayons d'argent
Eclaire leur front calme et leur souffle puissant
Et le soulèvement égal de leurs poitrines.....

* * *

Je voudrais pouvoir vous lire une série de paysages et de médaillons qu'une âme lamartinienne nous a envoyée sous l'épigraphe : « O temps, suspens ton vol » ; comme, malheureusement, il ne le suspend pas, je veux lire seulement deux sonnets :

La Nuit

La nuit, la froide nuit, s'écrase sur la terre.
La montagne, la plaine et le rude Océan
Sombrent décomposés en un gouffre béant
Où le temps va tramer son œuvre de mystère.

Parfois un flot confus de voix autoritaires
Meurtrissant le silence au seuil de ce néant
Révèlent à l'écho des complots de géants.
L'heure compte ses pas au bruit de nos artères.

Dans l'être anéanti, l'âme veille toujours,
Et la mort apparente où s'enlisent nos jours
N'efface aucun remords, n'interrompt aucun rêve.

En nos songes peuplés du passé qui s'enfuit
Germe encor quelqu'espoir, qui, mollement, soulève
Le troublant inconnu des jours qui n'ont pas lui.

La Mort du Chemineau

Il est tombé, fourbu, sur le bord du chemin.
Le Dieu des vagabonds avait marqué sa place
Et l'homme disparaît sans laisser plus de trace
Qu'un nuage qui court vers des cieux plus lointains.

Parmi les genêts d'or, la bruyère et le thym,
Pour un suprême adieu haussant sa tête lasse,
Il laisse son regard comme un oiseau rapace
Fouiller tout l'horizon où le soleil s'éteint.

Il voit la vaste plaine et la forêt profonde,
La route poussiéreuse et le reflet sur l'onde
Qui fuit, libre et joyeuse, au milieu des prés verts.

Comme elle, ayant connu, hors de toute contrainte,
La course aventureuse et les destins divers,
Il vécut librement et meurt sans une plainte.

* * *

Encore des sonnets : ils sont nombreux dans les envois,
et je me plais à dire que cette forme a été bonne inspira-
trice pour celui surtout qui fait éclore ces rimes entre les
pierres du chemin :

Entre les pierres du chemin
J'ai cueilli ces pâles fleurettes :
Myosotis et pâquerettes
Assemblés d'inexperte main.

Ces fleurs se présentent sous les aspects les plus divers.
Il en est que les botanistes auraient peine à reconnaître,
notamment ils ne sauraient dans quelle catégorie classer
le « Pêcheur à la ligne » :

Avant que le soleil, par-dessus le coteau,
De ses rayons dorés n'ait caressé la rive,
Le flotteur peint en vert, comme une grosse olive,
Déjà suspend l'appât et veille au raz de l'eau,
Et le pêcheur campé sur l'avant du bateau,
Dans le ciel réfléchi, voit l'hirondelle hâtive
Cingler au sein des eaux, et la forêt massive
Plonger au fond du lac son verdoyant manteau.

Mais, sous l'aile du vent, tout ce tableau s'efface,
Le lac se dépolit, dansant à la surface
Le liège tout à coup disparaît en plongeant.

Un coup sec du poignet et le poisson s'accroche,
Veut fuir et se débat dans un éclair d'argent,
Gigote au bout du fil et passe à la floche.

Voici une autre fleur, mais celle-ci d'un parfum tout spécial :

O vendeuses d'amour, pauvres roses froissées,
Mon cœur, à votre égard, n'a pas ce sot dédain
Dont vous écrase un monde injuste autant que vain
Comme on écrase un ver au milieu des chaussées.

Sous l'incarnat trop vif de vos lèvres troussées,
Le rire qui s'élançe et retombe soudain,
Claironnant à l'entour le honteux gagne-pain,
Me semble des sanglots de vos âmes blessées.

Dans vos yeux agrandis par d'habiles crayons,
Je cherche vainement les caressants rayons
Du paisible regard qu'ont les femmes heureuses.

De votre vie offerte aux brutales ardeurs,
Voiles errantes sous les brises orageuses,
Vous montrez le sourire et vous cachez les pleurs.

Il est inutile de vous signaler le talent de ce poète et surtout la variété de ce talent. C'est un maître dans l'art des vers et vous avez pu constater avec nous que si dans « Le Pêcheur à la ligne » il est un vrai peintre, il sait aussi se montrer un poète à l'âme généreuse et dont le cœur est accessible à la grande pitié.

La variété de ses sujets dénote un observateur attentif comme sa manière indique un véritable artiste, mais précisément cette diversité qui nous intéresse ne nous permet-elle pas de le juger dans une œuvre assez importante pour que nous puissions le couronner.

* * *

Le poète de « La Naissance d'Eros », de « L'Apollon du Belvédère » et de « L'Adolescent », ne pêchera pas; lui, par le peu d'importance de ses sujets. Les titres de ses compositions indiquent même une ambition peu commune et disons de suite que dans « L'Apollon du Belvédère » il n'a pas été trop inférieur à ses nobles visées.

L'Apollon du Belvédère

Il est nu parce qu'il brille également pour tous.

(CRISTODORE DE COPTOS.)

Debout sur le granit où son pied droit s'appuie,
Le Latonide, nu sous le grand ciel d'azur,
Dont la lumière tombe en flamboyante pluie,
Dresse héroïquement son corps de marbre dur.

Il n'a pas la langueur de l'éphèbe gracile,
Ni le tragique aspect du titan foudroyé,
Ni le mol abandon, ni le charme facile
D'Adonis sur les deux seins de Vénus ployé.

Mais l'élégance fine et la noble harmonie,
Mais la majesté grave et la mâle fierté
Font de son front superbe où brille le génie
Dans un quadruple éclair resplendir la beauté.

Ses bras, dont l'un s'étend avec aisance et grâce
Sur une stèle blanche où rampent des serpents,
Et dont l'autre, dans un effort que rien ne lasse,
De son manteau léger soulève les deux pans,

Semblent, dans leur blancheur musculeuse et tranquille,
Les deux signes vivants de la force au repos,
Dociles instruments de carnage ou d'idylle
Pour la guerre et l'amour également dispos.....

O savant conducteur du merveilleux quadrigé,
Tes chevaux écumants hennissent dans les cieus,
Et, se raidissant sous la main qui les dirige,
Du char d'ivoire et d'or font craquer les essieux;

Les astres éblouis voient s'élaner ta gloire,
Dans l'espace charmé tu traînes le soleil,
Proclamant sur la nuit l'éternelle victoire
Et du jour radieux le triomphant réveil ;

Mais, invincible archer dont les flèches trop sûres,
Plus légères et plus rapides que les vents,
Ont fait en tant de cœurs d'immortelles blessures,
O toi qui sus jadis policer les vivants,

Qui connus, qui subis les enivrantes fièvres,
Et le frémissement des désirs créateurs,
Et le rouge baiser que distillent les lèvres,
Et le feu dévorant des beaux yeux enchanteurs,

Qui modulas des airs lents sur la douce flûte,
Et qui dis le premier des airs mélodieux
Pour célébrer d'Eros l'ardente et chaude lutte,
Apollon, le plus beau, le plus charmant des dieux,

Nul mortel n'a jamais égalé ton image,
Type achevé de l'homme en qui le dieu se fond,
Les siècles tour à tour t'ont rendu leur hommage,
Et les poètes saints t'aiment d'un cœur profond.

C'est pourquoi sur le monde a régné ton sourire,
Le temps n'a point terni l'éclat de ta beauté,
Et tu restes, depuis deux mille ans qu'on t'admire,
Vivant dans la splendeur de ta divinité !

Voilà, certes, un artiste auquel on ne peut contester le talent : sa manière est souple, nerveuse et colorée ; même par moment il a la vision. Et pourtant nous sommes sûr qu'il peut faire mieux : la simplicité fait défaut dans son œuvre ; il est très difficile d'expliquer cela, mais je me suis demandé si la multiplicité et la richesse trop abondante des images ne sont pas incompatibles avec cette unité de ligne qui fait notre admiration quand le profil de l'Apollon du Belvédère se dresse devant nos yeux.

Pour ce marbre divin si grand dans sa simplicité, j'aurai voulu un cantique aux lignes plus simples aussi. Ce poème sent un peu l'Ecole, un peu trop la recherche. Lecomte de

l'Isle et certains parnassiens nous y ont habitués, mais j'estime que le poète de l'Apollon du Belvédère est assez sûr de son art pour n'avoir pas besoin d'emprunter l'esthétique des autres.

Cette même observation peut s'appliquer à l'auteur de la *Marche des Soleils*.

Tous les poèmes dont je viens de vous faire la lecture, et même je n'ai pu citer tous ceux qui méritent de l'être, témoignent d'une culture exceptionnelle et le plus souvent d'une rare compréhension des choses de l'art. Un professeur de littérature pour jeunes filles y eût trouvé de quoi les charmer longuement. Malheureusement, comme je le disais tout à l'heure, la formation actuelle de notre esprit ne nous permet plus de nous contenter de cela. Nous demandons aux ouvrages de l'esprit de satisfaire notre curiosité et notre sensibilité plutôt que notre goût. Un ouvrage de poésie, quelle que soit la belle ordonnance des strophes, ne saurait nous retenir si nous n'y trouvons pas quelque chose d'inconnu ; par contre, un poème, fût-il incorrect, barbare même dans sa langue, peut nous impressionner parfois si l'on sent que le poète a des ailes.

En voici un dont les plumes me semblent furieusement hérissées : il est aussi étrange dans sa forme que fantaisiste dans sa langue ; presque grotesque dans sa naïveté, et pourtant de cette naïveté même, se dégage, par moment, un peu de poésie et même une certaine grandeur.

Le poète chante son moulin :

Tourne ma roue, tourne...
Le temps s'en va...
Ah ! la belle farine quand
Chiquet, tape, badine, chante !
.....

Celui qui cache le froment est maudit
Du peuple, et l'avare il sèche ! ..
Venez au moulin, gens joyeux,
Dieu bénira toutes vos peines...

.....
Tout être, tout germe, fleurs, mondes, tout
Et obéissant aux lois divines.
Pourquoi l'homme, l'impie, le sans-cœur,
Repousse son titre de noblesse !
Tourne ma roue, tourne...
L'eau te caresse !...

Vois, l'univers entier tourne-t-il pas
Autour du soleil, comme d'autres
Planètes innombrables se cachent ?
Qui monte cette horloge sans relâche !
C'est le même qui fournit nos corps.
Tourne ma roue, tourne,
Et tourne encor !

Lis voir, ma chanson, ma chère compagne,
Le blé est moulu, la semence
En réserve à la terre se confie,
Notre devoir est accompli.
Demandons à Dieu d'être d'accord.
Et notre roue tourne,
Tourne encor.

Il n'y a rien là qui ressemble en quoi que ce soit à la littérature : ce n'est pas même du patois, et malgré tout je me sens ému devant cet homme, ce simple, qui, pour se reposer de son labeur quotidien, imagine ces strophes bizarres dans lesquelles il chante les deux tendresses de sa vie : sa femme et son moulin.

La poésie, nous le voyons, n'est pas dans les mots ; elle doit nous faire voir des choses ; avant tout elle doit être l'expression noble de la vie.

Cette expression, l'avons-nous rencontrée chez les vingt-six concurrents qui nous ont présenté leurs œuvres ? Vous nous le direz tout à l'heure, lorsque vous aurez entendu la

lecture des deux derniers poèmes qui ont retenu notre attention.

Le premier nous est offert sous la forme dramatique. Le procédé est habile, on se fait mieux lire quand on établit ses idées dans le dialogue, dont la structure est toujours plus agréable, même à l'œil, que les lignes monotones et comme tirées au cordeau des strophes et des alexandrins.

Nous sommes aux Charmettes par un matin de printemps. Madame de Warens est au clavecin : Rousseau, déjà bourru et grognon dans la fleur de l'âge, se tient distrait auprès du piano.

M^m DE WARENS (un peu d'impatience dans la voix)

Tournez-moi ma musique ! ...

Grâce à vous, j'ai manqué le bémol de ce mi ...

Vous êtes, ce matin, peu galant, mon ami...

ROUSSEAU

Je vous déplaît ?

M^{me} DE WARENS

Beaucoup : vous êtes pessimiste !

Je vous voudrais rieur et je vous trouve triste :

J'ai beau chercher en vous un compagnon joyeux,

Je sens qu'auprès de moi vous êtes malheureux.

Je guette dans vos yeux cette flamme, la vie,

Et je les vois perdus dans leur mélancolie. . . (après un silence :)

Jean-Jacques, dites-moi (je me fais votre sœur !)

Dites-moi le secret qui vous ronge le cœur ;

Dites-moi quel ennui lentement vous dévore.....

(Ses doigts, qui avaient cessé de jouer, retombent sur les touches, très doucement, très piano, comme pour aider la confidence de Jean-Jacques.)

ROUSSEAU (comme à lui-même)

C'est vrai que je suis triste..... Et cependant j'ignore

Ce qu'est cette tristesse où, le front enfiévré,

Je m'abîme parfois comme un homme enivré!...

Mais je sais qu'elle est douce à qui pleure avec elle

Et qu'elle vient toujours, quand une âme l'appelle.

M^{me} DE WARENS

Mais pourquoi l'appeler ?

ROUSSEAU (avec amertume)

Oh ! dès qu'on a souffert,
Elle entre d'elle-même en notre cœur ouvert.
On l'accueille d'abord avec indifférence :
Ce n'est que peu à peu qu'on en sent l'attrance.
On se prend à l'aimer, un soir qu'on est bien las,
Pour quelques mots charmeurs qu'elle nous dit tout bas ;
On se laisse endormir par sa main qui caresse,
Et l'on ne comprend pas que cette main nous blesse...
Après, il est trop tard : le mal nous envahit...
Mais l'on désire encor la main qui l'agrandit !

M^{me} DE WARENS

Vous parlez de souffrance : où l'avez-vous connue ?

ROUSSEAU (dans la grisaille des souvenirs :)

A Genève, d'abord, au milieu de la rue,
Où, parfois tout un jour, j'allais vagabonder,
Sachant bien que le soir je me ferais gronder :
Si je me suis courbé sous les lois paternelles,
J'en ai toujours souffert : on me coupait les ailes !...
J'ai souffert, lorsqu'étant scribe chez un greffier,
En silence, il fallait gribouiller du papier,
Quand moi j'aurais voulu courir, tête baissée,
Sur le pavé sonore et gai de la chaussée...
J'ai souffert quand j'étais commis chez ce graveur,
Homme rustre et rougeaud qui, toujours en fureur,
Pour m'apprendre à tracer une acanthe en volute,
M'envoyait par les joues sa lourde main de brute.....
J'ai souffert quand, le soir, sortant de la cité,
Je m'en allais, tout seul, ayant soif de beauté,
M'asseoir dans la campagne et là, comme en extase,
Regarder, au couchant, dans le ciel qui s'embrase,
L'agonie d'un soleil majestueux qui meurt...
Alors, j'étais heureux d'un immense bonheur :
J'eusse aimé rester là, pour prolonger mon rêve,
Toute une longue nuit qui m'eût semblé bien brève ;
Et j'aurais attendu, les yeux vers l'orient,
Les premières lueurs du matin, souriant
A travers la rosée des larmes que l'aurore
Offre pour les sécher au soleil qui les dore...
Mais c'était ma chimère, hélas ! qui me parlait ..
A regret, lentement, le soir même, il fallait

Tristement revenir vers la triste Genève !... (avec dépit :)
Que de fois j'ai souffert de laisser là mon rêve !

M^{me} DE WARENS

Jean-Jacques, souffrez-vous, maintenant, près de moi,
Dans ces lieux où jamais vous n'eûtes d'autre loi
Que celle qu'il vous plut d'accepter de vous-même ?

ROUSSEAU

Non, je ne souffre point, parce que je vous aime
Avec le pur respect d'un cœur d'adolescent
Qui se sentant chéri en est reconnaissant :
Vous m'avez recueilli...

M^{me} DE WARENS (simplement :)

Je vivais solitaire.....

Je n'avais pas de fils.....

ROUSSEAU

Je n'avais pas de mère !... (avec émotion :)

Je n'ai jamais connu la douceur de ses yeux,
Et mes lèvres jamais n'ont baisé ses cheveux...
Je suis né sans amour, j'ai grandi sans caresse,
Et j'avais en mon être un besoin de tendresse !...
Mère, j'aurais aimé ton visage charmant
Penché tout près du mien, lorsqu'en mon lit d'enfant,
Le soir, je m'endormais, rêvant de ta présence
Et du bruit de ta voix chantant dans le silence.
Comme j'aurais aimé, lorsque j'étais bien las,
Pouvoir me reposer doucement dans tes bras !
Tu m'eus rendu meilleur en pétrissant mon âme,
Et, posant sur mon front tes doigts divins de femme,
Tu m'aurais fait courber aisément sous ta loi
Sans jamais faire sourdre une révolte en moi !...
Que ne t'ai-je connue, ô ma mère adorée
Pour conserver en moi ton image sacrée
Ainsi qu'une relique, un souvenir pieux,
Où j'aurais pu revoir la flamme de tes yeux...
Ma mère bien-aimée, dont la pensée m'attire,
Sois bénie pour l'amour que ton seul nom m'inspire !.....

M^{me} DE WARENS (tout près du visage de Jean-Jacques :)

Vous pleurez ?.....

ROUSSEAU (souriant à travers ses larmes :)

Oui, je pleure et cela m'est très doux....

J'aime à pleurer ainsi quand je suis près de vous,

Car je sais que toujours mes tristesses s'envolent,
Dès que vous murmurez les mots qui me consolent ..

M^{me} DE WARENS (le baisant au front :)

Jean-Jacques, je vous aime..... ainsi que mon enfant.....

ROUSSEAU (une prière dans la voix :)

Redites-moi cela, redites-le souvent,
Pour que j'en sois bien sûr, puisque j'en doute encore...

M^{me} DE WARENS (avec une sincère et réelle passion :)

N'en doute plus, Jean-Jacques!... Eh bien ! oui, j'e t'adore.....
Il faut que je l'avoue, lâchement, sans pudeur ;
J'ai caché trop longtemps cet aveu dans mon cœur ;
J'avais peur d'étaler devant toi ma faiblesse,
Et pour ne point ternir ta fraîcheur, ta jeunesse,
Quand je voulais tout dire... eh bien ! je me taisais !
Je ne suis pas la femme, enfant, que tu pensais...
J'étais bonne avec toi, mais c'était pour te plaire ;
Je t'appelais : mon fils, je me disais ta mère,
Mais c'était pour pouvoir crier que je t'aimais...
Comme je t'ai menti !... Tu ne sauras jamais
Tout ce qu'on peut souffrir quand on n'est qu'une femme
Qui voudrait être noble et qui se sent infâme !...
Tu m'avais rêvée pure..... et tu m'aimais ainsi.....
Tu vas me mépriser !

ROUSSEAU (la baisant dans les frisons de la nuque :)

Non, je t'adore aussi !...

Laissons M^{me} de Warens compléter l'éducation, comment dirai-je ? sentimentale de son jeune favori et passons à un poème qui se présente sous cette devise : « *Manus optima rerum* », « la main est la meilleure des choses ». Nous avons cru jusqu'à présent, sous la foi d'Esopé, que c'était la langue. Quand vous aurez apprécié le poème des mains, vous nous direz que son auteur a raison contre le célèbre fabuliste.

I

Les Mains de l'Enfant

Enfant, tes jeunes mains s'ouvrent comme des fleurs,
Et leurs gestes ne sont que pures envolées ;
Un caprice souvent vient les mouiller de pleurs,
Averses d'un instant, rapides giboulées,
Que faut-il pour leur plaire ? Un modeste hochet,
Et prêtes à griffer elles font des caresses.
A regarder vos mains frêles comme un jouet,
Enfantelet qui vient plein de douces promesses,
On se prend à songer qu'un jour ces chères mains
Se meurtriront, hélas ! aux labeurs de la vie. .
La vie ! Ah ! Que t'importe ? Il faut des lendemains
Pour atteindre cet âge où l'amour nous convie ;
Tu te consoleras des fardeaux, lourds parfois,
En reposant tes mains aux douceurs de l'étreinte :
Ongles roses, poignets, phalanges, petits doigts,
Qui peut dire, en voyant votre mignonne empreinte
Sur les pâtés de sable oubliés au jardin,
L'horoscope savant que désirent les mères ?
— Plus pâles dans la chair, les lignes de la main
Gardent à fleur de peau leurs farouches mystères.

III

La Main de la Femme

Par l'éclat des bagues parée
Belle miraculeusement,
La main de la femme adorée
Fascine les yeux de l'amant
Que rien ne sait troubler mieux qu'elle.
Dans cette main jeune en sa chair
Une vie ardente ruisselle,
Son sillon bleu comme l'éclair
Illumine de ses méandres
La fine blancheur de la peau.
Par un dessin de lignes tendres
Les doigts s'effilent en fuseau ;

Si dans la prière ils se joignent
Tous leurs désirs sont exaucés :
« O Mains ! Les nuages s'éloignent
« Des fronts quand vous les caressez
« De vos effluves maternelles,
« Et le mouvement du berceau
« Que vous rythmez en grands coups d'ailes,
« Endort l'enfant sous le rideau
« Dans la nuit paisible et sans rêve.
« Ah ! d'un enchantement pareil,
« Divines mains des filles d'Eve,
« Que ne bercez-vous le sommeil
« De tous ceux qui souffrent et pleurent ?
« Les cœurs même par vous meurtris,
« De la blessure dont ils meurent,
« O ! douces mains, seraient guéris »

V.

La Main morte

Morte elle a retrouvé sa grâce
Et dans l'apaisement final,
De l'âge disparaît la trace ;
La chair devient marbre idéal :
« Gloire à l'Eternel Statuaire
Qui rajeunit au dernier jour
Et transforme dans son suaire
Cette main chef-d'œuvre d'amour.
Toujours belle est la fleur brisée ;
Les lis posés sur un cercueil,
Mélant aux larmes leur rosée
Et leur pure blancheur au deuil,
Ont, quoique fleurs inanimées,
Un reflet de sérénité.
Les mains que nous avons aimées
Sont, au seuil de l'Eternité,
Comme ces gerbes mortuaires
Dont la fraîcheur sourit aux yeux
Et calme à ces heures amères
L'angoisse des derniers adieux.

Je ne vous ai lu que trois parties du poème sur *Les Mains* ; celles où nous avons trouvé le plus de grâce, et voulant vous laisser sous cette impression de douceur exquise que vous avez saluée même dans la mélancolie des dernières strophes. Certes toutes ces mains n'ont pas été taillées dans un marbre idéal, le ciseau qui les a sculptées a bien eu quelques défaillances ; mais l'Académie a cru pourtant qu'elles méritaient de recueillir dans un dernier geste sinon la couronne, du moins la première des deux branches de lauriers qu'elle a préparées pour les heureux de cette journée. L'autre est attribuée à l'auteur de *Jean-Jacques Rousseau chez Madame de Warens*.

J'ai fini, Mesdames, ayant conscience d'avoir été trop long pour vous, mais aussi d'avoir été trop court pour les nombreux concurrents dont je n'ai pu citer les vers qui nous ont charmé dans le silence du cabinet. Qu'ils me pardonnent, vu l'abondance des matières, comme on dit en style de journaliste : leurs œuvres paraîtront au grand jour dans un prochain numéro, c'est-à-dire dans deux ans. Pour les poètes qui oublient les heures, dont la jeunesse est éternelle, ce n'est pas en somme à bien longue échéance.

DEUX DOCUMENTS

par M. Louis CAILLET

Dans le dernier numéro de la *Revue*, nous avons publié deux documents annotés par M. Louis Caillet. Mais, comme le texte de cette publication a été défiguré par trop de fautes, les épreuves n'ayant pu être communiquées à l'auteur, nous avons jugé nécessaire de publier une liste des *errata* qu'il nous a envoyées.

I. — Accord entre Amédée VIII et l'Abbé d'Ainay

1° TEXTE

<i>Lire :</i>	Charenczonays,	<i>au lieu de</i>	Charansonays.
—	Bonet	—	Bovet.

2° DOCUMENT

<i>Lire :</i>	Ytalia	<i>au lieu de</i>	Italia.
—	abbatem	—	albatem.
—	Lugduni	—	lugduni.
—	Charenczonay	—	Charanssonay.
—	quictavit	—	quietavit.
—	serie	—	scire.
—	quictat	—	quietat.
—	solempniter	—	solemniter.
—	quorumcunque	—	quorumcumque.
—	curtilium	—	curtilini.
—	Lugdunensium	—	lugdunensium.
—	yemalis	—	Yemalis.
—	quibuscunque	—	quibuscumque.
—	quictavit	—	quietavit.
—	quictat	—	quietat.
—	recepto	—	receptio.
<i>Supprimer :</i>	de	<i>devant</i>	nunc et.
—	la parenthèse	—	Que omnia.
—	la virgule <i>entre</i> est	<i>et</i>	moris.
—	le trait	<i>devant</i>	manutenere.

<i>Lire :</i>	quoscunque	<i>au lieu de</i>	quoscumque.
—	Athenatensis	—	Acthenatensis.
—	ratificabit	—	ratificabit.
—	et omni	—	damni.
—	thueri	—	athuui.
—	Boubat	—	Burbat.
—	auctoritate	—	auctauritate.
<i>Ajouter :</i>	ut	<i>devant</i>	agerentur
<i>Lire :</i>	recepi	<i>au lieu de</i>	recipi.
<i>Ajouter :</i>	majoribus prepedictus	<i>devant</i>	ipsum.
<i>Lire :</i>	Pontivo	<i>au lieu de</i>	Pontice.
—	apposui	—	apponi.
—	premissorum	—	premissarum.
—	[t]ribuuntur	—	scribuntur.
—	Boubat	—	Burbat.
—	cancellario	—	cancellaris.
—	Bastardo	—	Batardo.
—	Sabaudia	—	Sabaudio.
<i>Ajouter :</i>	(Au dos) : Recompensacio servicii domus//Templi et Torreti facta domino Athanaci// per dominum ducem Sabaudie// de garda de Cuyres.// (Sur le repli) : traces de scellement en cire brune.		

II. — Lettre d'Emmanuel Philibert

1° TEXTE

Lire : concernent *au lieu de* conservunt.

2° NOTES

<i>Supprimer :</i>	:	<i>avant</i>	voir.
<i>Lire :</i>	1874	<i>au lieu de</i>	1875.
<i>Ajouter :</i>	II	<i>après</i>	cinquième.
<i>Lire :</i>	25.000	<i>au lieu de</i>	85.000.
—	Ham	—	Han.
—	Chauny	—	Clauny.
—	Theillier	—	Chellier
<i>Ajouter :</i>	<i>après</i> Theillier, Ed. Loir, Léon Dejardin, Henri Tausin, Albert Pratoux, avec le concours de Claude Perez y Gredilh, A Verkooren, A. Dietems, A. Goovaerls et C. Couderc [illustré par Jules Pilloy].		
<i>Lire :</i>	36 ^{vo}	<i>au lieu de</i>	36.
—	Charavay	—	Charavy.

3^o DOCUMENT

<i>Lire :</i>	Emanuel	<i>au lieu de</i>	Emmanuel.
<i>Ajouter :</i>	Conte d'Ast	<i>après</i>	Piemont.
<i>Lire :</i>	noz	<i>au lieu de</i>	nos.
—	droict	—	droit.
—	père	—	pere.
<i>Ajouter :</i>	s'	<i>devant</i>	en vouloir.
<i>Lire :</i>	accoumoder	<i>au lieu de</i>	accomoder
—	a	—	à.
—	voulsist	—	voulust.
—	en	—	ou.
—	luy	—	lui.
—	disoit	—	diroit.
—	filz	—	fls
—	dadvantage	—	davantage
—	tousjours	—	toujours.
—	volenté	—	volonté.
—	entiere	—	entière.
—	joux	—	faix.
—	a plat	—	aplat.
—	pratiques	—	pratiques.
—	repoz	—	repos
—	confederations	—	consfederations.
—	ilz	—	ils.
—	turcq	—	Turcq.
—	sainte	—	sainte.
—	aillieurs	—	ailleurs.
—	succez	—	succes.
—	coustelz	—	coustez.
—	dedans	—	de dans.
—	coustelz	—	coustez.
—	ilz	—	ils.
—	ouvertz	—	ouverts.
—	recepvoir	—	recevoir.
—	en	—	eu.
—	volenté	—	volonté.
—	volentiers	—	volontiers.
—	nostres	—	maitres.
—	avoit	—	avait.
—	adjoustée	—	ajoutée.
—	Saint	—	Saint.
—	aoust	—	aout

